

Association Sainte Thérèse – 4 rue des Alliés – 67970 OERMINGEN

# 2ème Vide-grenier

**Dimanche 25 mars 2012**

**Ouverture au public : 8 h à 17h**

**Dans la cour du Lycée**

**RESTAURATION ASSUREE A PARTIR DE 10 HEURES**

Pour tout renseignement, contactez : Mme BUDA au 03 88 00 82 66 aux horaires de bureau

**Talon-réponse à retourner avant le 16 mars 2012 à**

**Association Sainte Thérèse- 4 rue des Alliés-67970 OERMINGEN**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

N° DE TELEPHONE : .....

N° DE CARTE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT : .....

délivrée le..... par.....

Indiquez le nombre de mètres souhaités : ..... (2€ le mètre)

Prix total : .....

Pour réserver votre place, il est impératif de nous retourner ce talon-réponse accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'Association Sainte Thérèse du montant correspondant.

J'atteste sur l'honneur ne participer qu'à 2 Marchés au Puces-Brocante maximum au cours de l'année civile 2011.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de participation et en accepte les modalités.

Date : .....

Signature :

**REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE L'ASSOCIATION STE THERESE  
DIMANCHE 25 MARS 2012**

- 1) Le vide-grenier est ouvert uniquement aux particuliers, il est **interdit à tous les professionnels.**
- 2) **Les objets exposés doivent être des marchandises anciennes ou d'occasion et en aucun cas des marchandises neuves.**
- 3) **Sont strictement interdits :** les stands de type braderie (CD, sacs, confection...), la vente d'armes blanches, les commerces d'alimentation ; les stands de boissons ou denrées alimentaires sont exclus, car réservés aux organisateurs.
- 4) La réservation de votre emplacement ne sera effective qu'après réception du **talon-réponse dûment complété, signé et accompagné du paiement.** Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non occupation de la place, pour quelque raison que ce soit.
- 5) Le prix d'**un mètre linéaire est de 2,00€.**
- 6) L'attribution des emplacements sera faite de **7h30 à 8h00 sur le site de la manifestation suivant l'ordre d'arrivée.** Les emplacements sont non couverts (non protégés contre les intempéries).
- 7) Chaque exposant est prié de prévoir le matériel nécessaire à son stand ; **aucun prêt** de table, de banc, bâche ... ne sera effectué.
- 8) Il sera possible de garer **un** véhicule derrière son stand.
- 9) L'exposant est prié de laisser, après la manifestation, son **emplacement propre et sans déchets.**
- 10) **Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires.** Ceux-ci ne pourront en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas de perte, vol ou détérioration du matériel.
- 11) **Les animaux doivent être tenus en laisse ;** les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas d'accident.
- 12) L'introduction de **substances nocives et/ou explosives est interdite** dans le périmètre du vide-grenier.